

## Enquête de 2014

Hypothèses économiques aux fins  
de la comptabilisation des prestations  
de retraite et autres avantages sociaux  
postérieurs à l'emploi



## Faits saillants des résultats de notre enquête annuelle

Morneau Shepell est heureuse de présenter une enquête à l'égard des hypothèses économiques utilisées par une centaine de sociétés canadiennes cotées en Bourse relativement au coût de leurs régimes à prestations définies. Les renseignements ont été obtenus dans leurs états financiers vérifiés les plus récents, soit en date du 31 décembre 2013. Cette enquête en est à sa quatorzième édition.

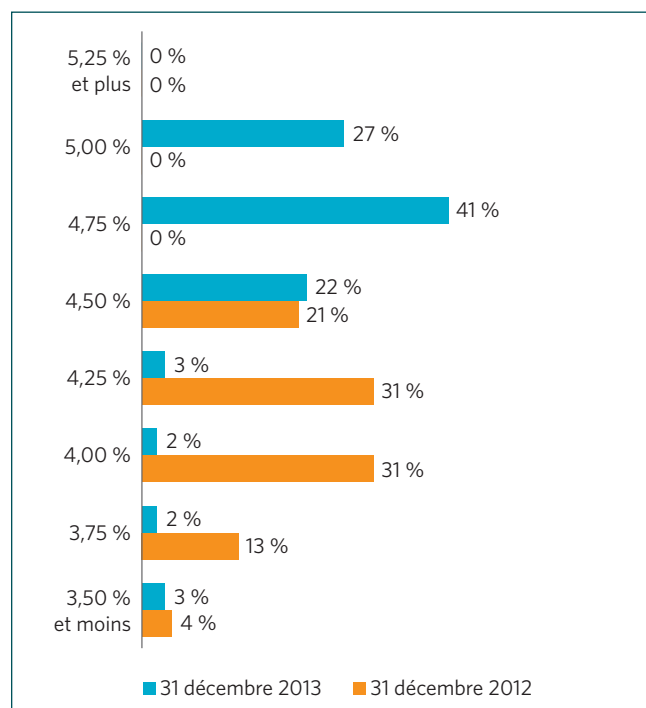
La comptabilité des entreprises ayant l'obligation publique de rendre des comptes est assujettie aux normes comptables internationales (« IFRS ») depuis les exercices financiers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Au mois de juin 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») publiait la norme révisée Avantages sociaux (« NCI 19 (révisée) »). Cette norme révisée est applicable pour les exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après. Ainsi, la présente enquête est établie à partir d'hypothèses et de résultats conformes à NCI 19 (révisée). Une section spéciale à notre enquête donne un aperçu des principaux changements.

### Taux d'actualisation – Régimes de retraite

Pour la première fois en cinq ans, le taux d'actualisation a augmenté. Au cours de la période de quatre ans de 2009 à 2012, le taux d'actualisation médian a diminué de 2,60 % au total (0,75 %, 0,75 %, 0,65 % et 0,45 % respectivement). En 2013, le taux d'actualisation médian a augmenté de 0,60 %. Le taux d'actualisation médian au 31 décembre 2013 était 4,75 %, par rapport à 4,15 % l'année précédente. Près de 95 % des entreprises sondées ont augmenté leur taux d'actualisation en 2013, l'augmentation typique étant 60 points de base (« pdb »).

Les graphiques ci-contre dressent un bilan des taux d'actualisation (arrondis au 0,25 % le plus près) utilisés aux fins de l'évaluation de comptabilisation des régimes de retraite à prestations déterminées au 31 décembre 2013, ainsi que l'évolution historique du taux d'actualisation médian depuis les dix dernières années, selon nos enquêtes précédentes.

Taux d'actualisation – Régimes de retraite



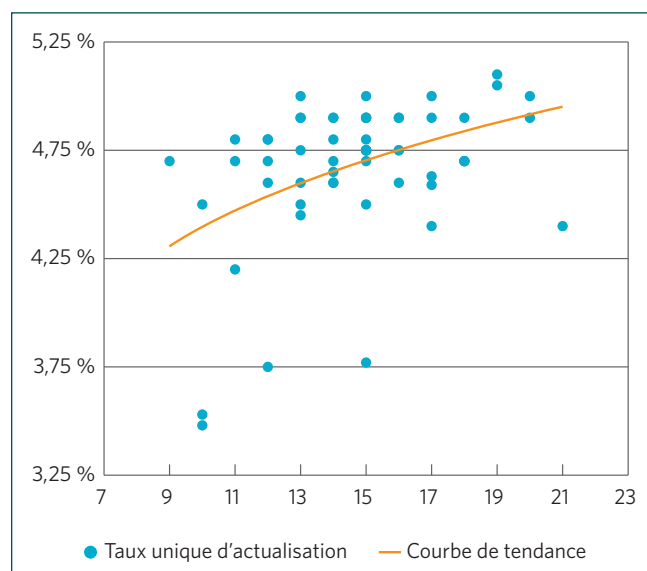
## Évolution historique du taux d'actualisation médian



L'écart dans les taux d'actualisation utilisés est similaire à celui de l'année dernière. Près de 90 % des entreprises ont utilisé un taux se situant entre 4,50 % et 5,00 % (un écart d'un demi-pourcent) au 31 décembre 2013, alors que 83 % des entreprises avaient utilisé un taux se situant entre 4,00 % et 4,50 % (un écart d'un demi-pourcent) à la fin de l'année précédente.

Comme indiqué dans la norme, le taux d'actualisation doit refléter le calendrier estimé de versement des prestations. Dans la pratique, les entreprises appliquent habituellement un taux unique d'actualisation moyen pondéré qui reflète le calendrier estimé et le montant des versements de prestations. Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé par une entreprise varie en fonction de la durée du régime de retraite. Certaines entreprises de l'enquête n'ont pas divulgué la durée dans leurs états financiers. Le tableau suivant montre le taux d'actualisation et la durée correspondante de l'obligation des régimes de retraite, basée sur l'information qui était disponible.

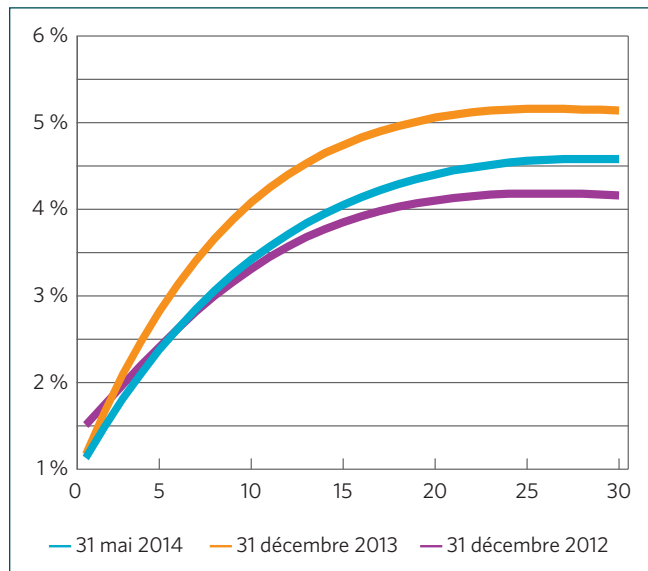
## Taux d'actualisation - Durée



La théorie financière implique que les rendements d'obligations corporatives augmentent avec le terme de l'obligation (mais pas de façon linéaire). Cette théorie semble être corroborée par les données de l'enquête, si on se fie à la courbe de tendance illustrée dans le graphique ci-dessus. Cependant, le tableau révèle également quelques valeurs aberrantes. Certaines entreprises ont possiblement divulgué un taux d'actualisation pondéré qui comprend des avantages postérieurs à l'emploi, mais une durée qui ne les comprend pas.

Au fil des ans, les rendements à long terme sur les obligations de sociétés de qualité supérieure peuvent fluctuer considérablement. Le taux d'actualisation devrait varier de façon similaire. Le graphique ci-après compare les courbes des taux au comptant au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2013 et plus récemment au 31 mai 2014. Les courbes des taux au comptant, fournies par Fiera Capital, sont basées sur la méthodologie suggérée par la note éducative de l'ICA, publiée en septembre 2011.

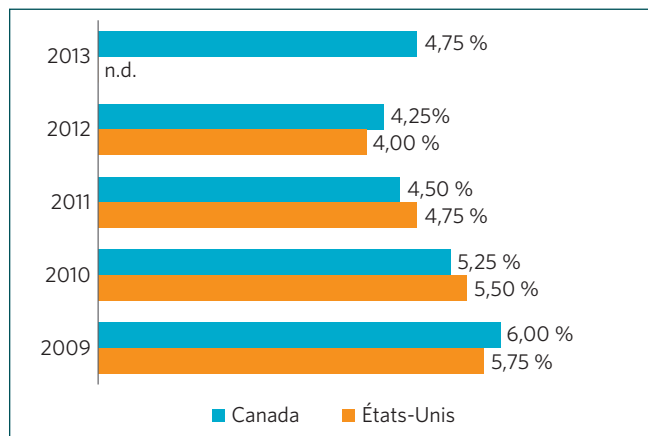
## Obligations de sociétés de qualité supérieure



Si la courbe des taux au comptant constatée en mai 2014 devait se maintenir jusqu'à la fin de l'année, les taux d'actualisation attendus au 31 décembre 2014 seraient environ 60 pds inférieurs à ceux utilisés au 31 décembre 2013.

Le graphique suivant compare les taux d'actualisation médians (arrondis au 0,25 % le plus près) de notre enquête aux taux d'actualisation moyens d'une étude réalisée aux États-Unis<sup>1</sup>.

## Taux d'actualisation médians par pays



## Taux d'actualisation - Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite

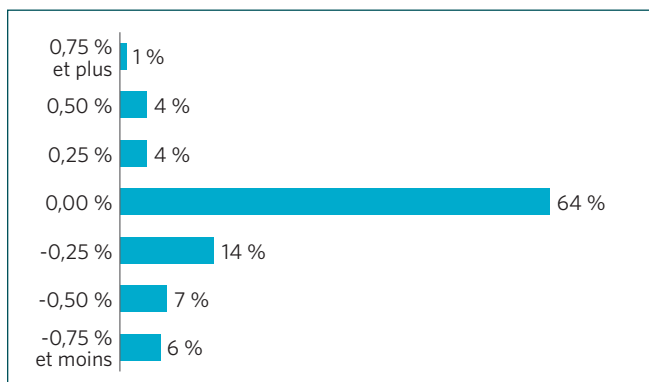
La durée des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite est souvent très différente de celle des prestations de retraite. Par exemple, la durée de l'obligation au titre des prestations définies (« OPD ») d'un régime de soins médicaux pour retraités est souvent plus longue que celle d'un régime de retraite. Ainsi, le choix du taux d'actualisation pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite pourrait être différent, en théorie, du taux pour les régimes de retraite (se reporter à l'annexe sur le choix du taux d'actualisation pour plus de renseignements). Même si certains employeurs utilisent des taux qui diffèrent par type de régime, plusieurs utilisent pour tous les avantages sociaux un taux unique intégré ou tout simplement le taux du régime le plus important.

Le taux médian utilisé au 31 décembre 2013 pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite est de 4,75 %, soit égal au taux d'actualisation médian utilisé pour les prestations de retraite.

Le graphique suivant illustre l'écart entre le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et celui retenu pour les régimes de retraite, arrondi au 0,25 % le plus près (une valeur positive indique un taux plus élevé pour les avantages autres que la retraite par rapport aux prestations de retraite, et vice versa).

<sup>1</sup> Source : 2014 Study of Economic Assumptions, prepared by Deloitte & Touche Human Capital Advisory Services (U.S.). (Au moment de préparer cette enquête, l'étude 2014 n'avait pas encore été publiée par Deloitte et le taux d'actualisation au 31 décembre 2013 pour les compagnies américaines n'était pas disponible. Cette enquête sera mise à jour dès que l'étude américaine sera publiée.)

### Écart des taux d'actualisation (avantages sociaux futurs et prestations de retraite)



En 2013, la plupart des entreprises ont utilisé des hypothèses similaires pour les prestations de retraite et les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite. Seulement 36 % des entreprises ont opté pour une hypothèse de taux significativement différente pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (comparativement à 39 % dans l'enquête précédente).

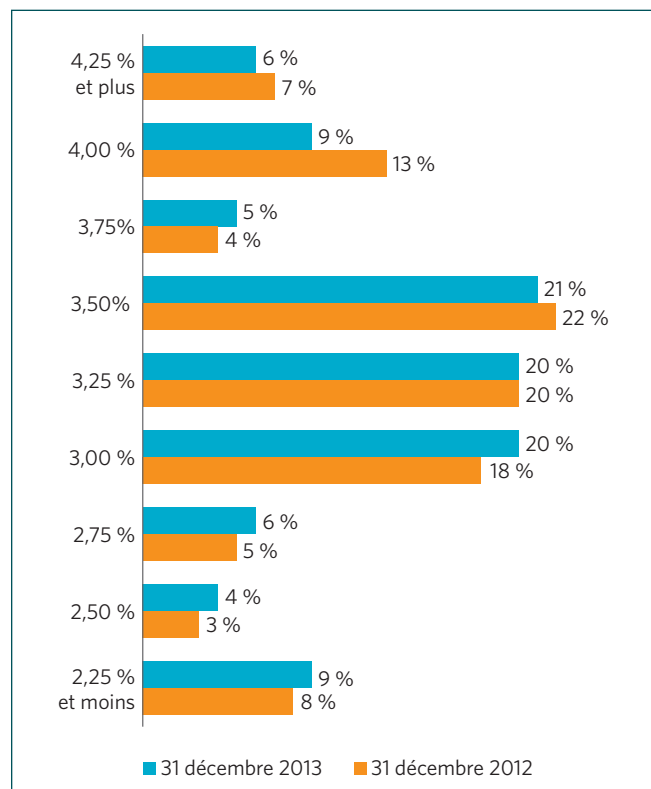
### Taux de la hausse de la rémunération

Les régimes qui comportent des avantages liés à la rémunération sont tenus d'utiliser une hypothèse de taux de hausse de la rémunération. NCI 19 (révisée) indique que celle-ci devrait tenir compte de « l'inflation, l'ancienneté, les promotions et d'autres facteurs pertinents comme l'offre et la demande sur le marché de l'emploi ».

L'hypothèse médiane de hausse de la rémunération en date du 31 décembre 2013 était de 3,25 %, soit égale à la médiane de l'année dernière. Nous avons observé une proportion de 75 % des entreprises ayant choisi un taux variant entre 3,0 % et 4,0 %.

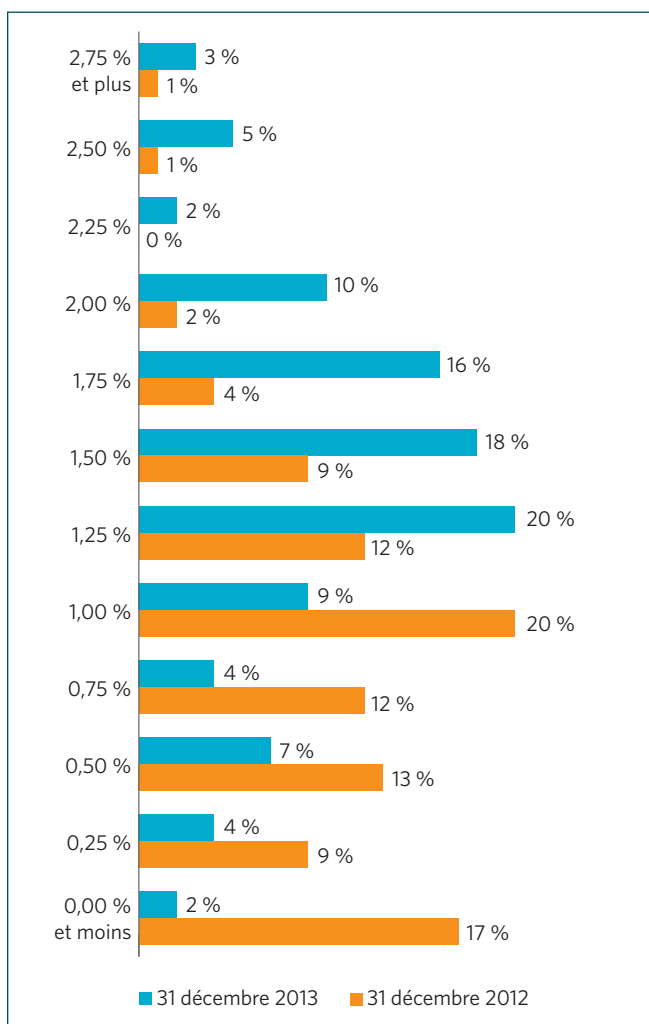
Dans certains cas, cependant, cette hypothèse est beaucoup plus faible que la médiane; on pourrait se questionner à savoir si certaines entreprises reflètent correctement l'impact de la progression des emplois individuels dans leur hypothèse divulguée.

### Taux de la hausse de la rémunération



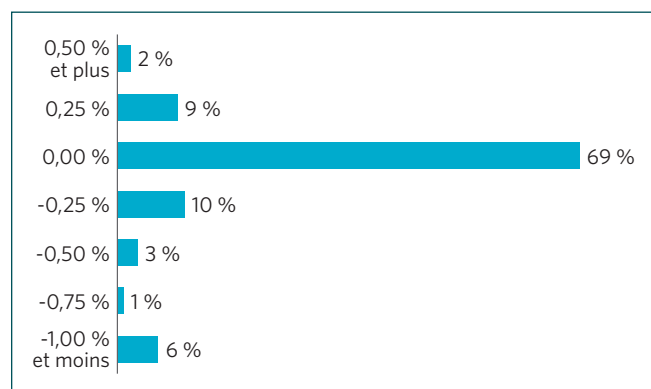
Le prochain graphique illustre l'écart entre le taux d'actualisation et le taux de hausse de la rémunération. Cet écart peut avoir un impact notable sur la valeur de l'OPD pour les régimes de retraite à prestations déterminées. L'écart médian est de 1,40 % au 31 décembre 2013, soit 55 pnb en hausse par rapport à celui de l'année dernière. Une hausse de l'écart baisse la valeur de l'OPD.

### Écart : taux d'actualisation et taux de la hausse de la rémunération



Notre enquête révèle qu'environ 30 % des entreprises ont changé leur hypothèse de taux de hausse de la rémunération de 25 pdb ou plus (à la hausse ou à la baisse), au 31 décembre 2013. Les spécialistes et les dirigeants d'entreprises ne s'entendent pas sur la fréquence des changements de l'hypothèse du taux de hausse de la rémunération. NCI 19 (révisée) précise que les hypothèses financières doivent être établies sur la base des attentes du marché à la fin de l'exercice financier.

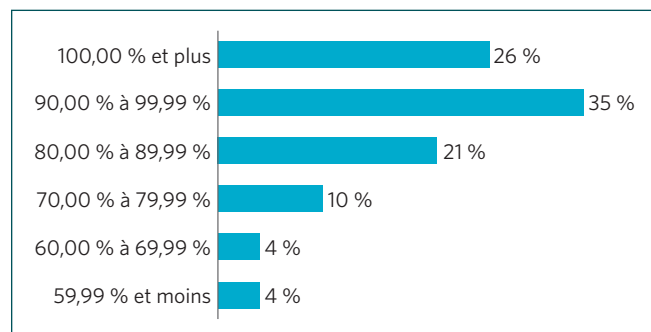
### Variation de l'hypothèse de taux de la hausse de la rémunération (2013 comparée à 2012)



### Situation financière des régimes de retraite et hypothèses économiques

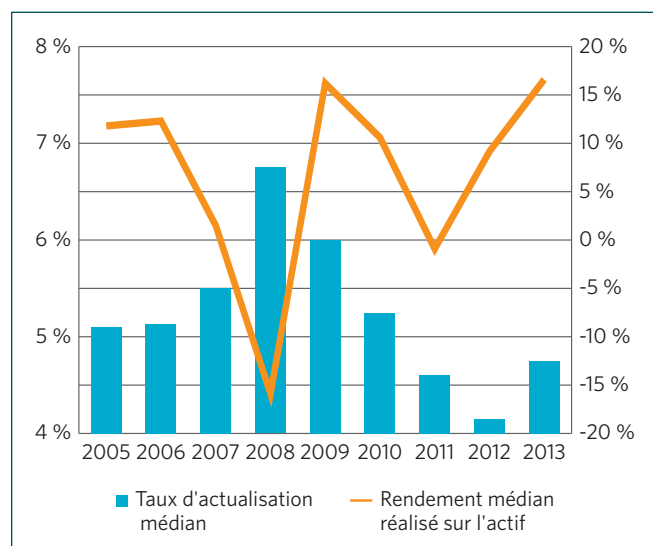
Les entreprises de notre enquête présentent un ratio global de la situation financière des régimes de retraite de 95 % en comparant la valeur de l'actif à l'OPD sur base comptable. Ce résultat pourrait être légèrement sous-évalué puisqu'il inclut certains régimes de retraite non enregistrés pour lesquels aucun financement n'est obligatoire selon l'environnement réglementaire canadien. Le ratio est fortement influencé par les rendements réalisés sur l'actif, le taux d'actualisation et les cotisations spéciales qui peuvent être requises afin de couvrir les déficits des régimes de retraite. La répartition des entreprises selon leur ratio global de la situation financière des régimes de retraite au 31 décembre 2013 est présentée au prochain graphique.

### Ratio des régimes de retraite, valeur de l'actif comparée à l'OPD comptable (répartition des entreprises)



Tel qu'indiqué, ce ratio est fortement influencé par le rendement réalisé sur l'actif et le taux d'actualisation pour lesquels nous avons résumé les données historiques dans le graphique suivant.

Taux d'actualisation et rendement réalisé sur l'actif



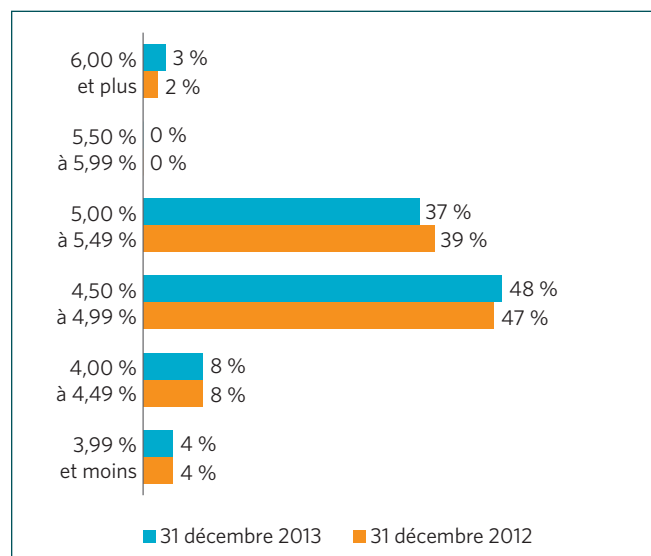
## Tendance du coût des soins médicaux

Lorsqu'un régime couvrant les frais médicaux des retraités est offert, le taux d'augmentation des coûts des soins médicaux constitue une hypothèse importante. NCI 19 (révisée) décrit quelques facteurs devant être pris en considération dans l'établissement de celle-ci.

Il arrive souvent que l'on présume que les coûts des soins médicaux augmentent plus rapidement à court terme, et qu'ils diminuent ensuite par étape jusqu'à ce qu'ils arrivent au taux ultime après plusieurs années.

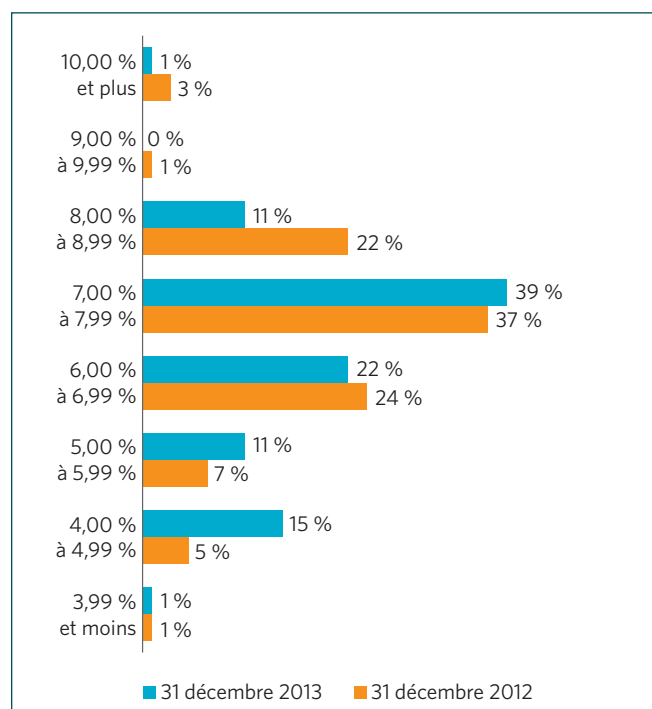
Les prochains graphiques montrent la gamme des hypothèses retenues pour les coûts des soins médicaux au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012. Environ 85 % des entreprises ont utilisé un taux ultime se situant entre 4,5 % et 5,5 %. Le taux médian au 31 décembre 2013 est de 4,6 %, soit égal à celui de l'année dernière.

Tendance du coût ultime des soins médicaux



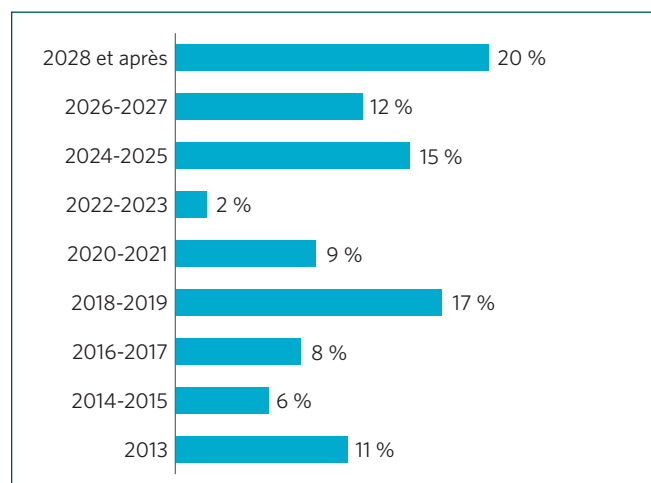
On constate que la médiane de l'hypothèse utilisée à court terme est de 7,0 % au 31 décembre 2013, soit égale à la médiane de l'année dernière. Il est intéressant de noter qu'il y a neuf ans, 50 % des entreprises sondées utilisaient une hypothèse de 10 % ou plus, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui (seulement 1 %). Au total, 88 % des entreprises ont utilisé une hypothèse inférieure à 8 % (74 % en 2012), confirmant la réduction de la croissance des coûts des soins médicaux à travers le marché.

### Tendance du coût à court terme des soins médicaux



Le taux d'augmentation des coûts des soins médicaux atteint son taux ultime en 2021 (médiane). Ceci n'a pas changé depuis l'année dernière. Depuis 2005, la période médiane de projection avant que le taux d'augmentation des coûts des soins médicaux n'atteigne son taux ultime a toujours varié entre 7 et 9 ans. Toutefois, le taux médian d'augmentation des coûts des soins médicaux à court terme a diminué de 2,5 % depuis 2005, alors que le taux médian ultime a seulement diminué de 0,4 %. Ceci signifie que l'écart entre le taux médian ultime et le taux médian à court terme s'est rétréci de 2,1 % depuis les huit dernières années. Nous continuerons de porter une attention particulière à l'évolution de cette hypothèse au cours des enquêtes futures.

### Tendance du coût ultime des soins médicaux (année où le taux ultime est atteint)

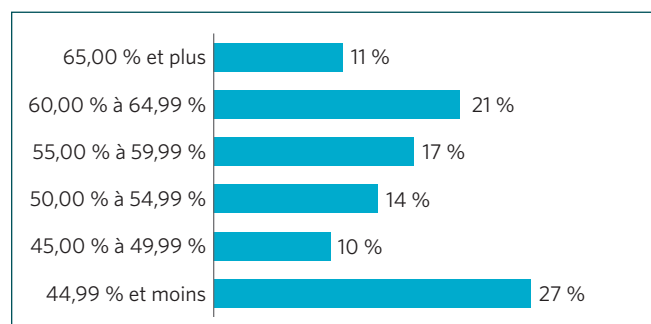


### Répartition de l'actif des caisses de retraite

Sous NCI 19, il est obligatoire de divulguer la répartition de l'actif des caisses de retraite selon les catégories d'actif suivantes : les titres de capitaux, les titres de créance et les autres éléments d'actif. D'autres catégories peuvent être utilisées si elles facilitent la compréhension des lecteurs du risque d'investissement associé au fonds.

La répartition moyenne de l'actif au 31 décembre 2013 était la suivante : 51 % de capitaux, 43 % de titres de créance et 6 % d'autres éléments d'actif, ce qui est presque identique à l'enquête de l'année dernière. La répartition des entreprises selon la proportion de la caisse de retraite investie dans des capitaux s'établit ainsi :

### Répartition des entreprises selon la proportion des capitaux dans le régime de retraite



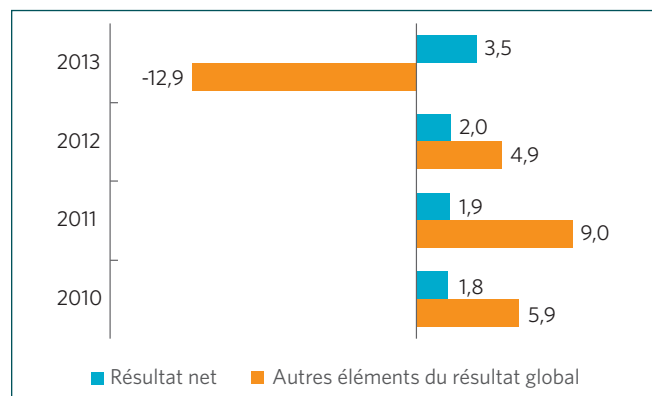
En vertu de NCI 19 (révisée), le coût des prestations définies n'est plus impacté par l'hypothèse de rendement à long terme prévu sur l'actif. Certaines entreprises pourraient envisager d'augmenter la proportion des actifs investis dans des titres de créances, afin de réduire leur risque de régime de retraite sans augmenter le montant reconnu dans l'état des résultats. Toutefois, la répartition moyenne de l'actif au 31 décembre 2013 comparée à celle de l'année précédente ne permet pas de conclure qu'une réallocation significative a été effectuée par les promoteurs de régime en 2013.

### Coût des prestations définies - NCI 19 (révisée)

En ce qui concerne les régimes de retraite, le graphique suivant illustre le montant total constaté dans le résultat net (somme du coût des services et de l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et le montant total constaté en autres éléments du résultat global (réévaluations du passif net au titre des prestations définies).

Pour 2013, ces montants s'élèvent à 3,5 milliards \$ et -12,9 milliards \$ respectivement. La hausse du montant total constaté dans le résultat net comparé aux années précédentes est surtout due à l'application de NCI 19 (révisée) en 2013, qui éliminait l'hypothèse de rendement attendu des actifs du régime et la remplaçait par le taux d'actualisation pour déterminer l'intérêt sur les actifs du régime. Les réévaluations de -12,9 milliards \$ sont constituées principalement des rendements importants sur les actifs du régime en 2013 (par rapport à l'intérêt généré par le taux d'actualisation), ainsi que des gains actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies à la suite de l'augmentation des taux d'actualisation au 31 décembre 2013.

Historique des montants totaux constatés dans le résultat net et des réévaluations constatées en autres éléments du résultat global (milliards \$)



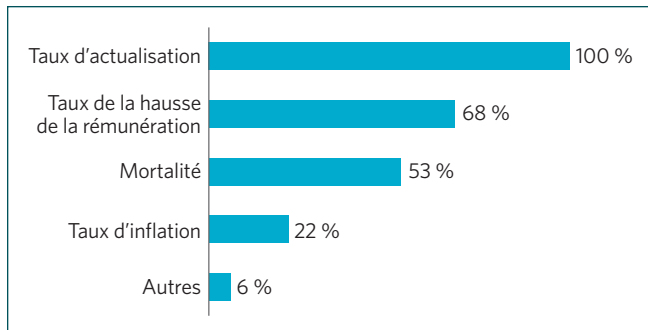
Avant 2013, NCI 19 stipulait que les réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global devaient être comptabilisées immédiatement en bénéfices non répartis (dans l'état des capitaux propres). Dans NCI 19 (révisée), les réévaluations peuvent être virées à n'importe quelle composante des capitaux propres. Sinon, elles peuvent être laissées dans le cumul des autres éléments du résultat global. Environ 65 % des entreprises de notre enquête ont décidé de virer les réévaluations immédiatement aux bénéfices non répartis, alors que les autres (35 %) ont comptabilisé les sommes dans le cumul des autres éléments du résultat global.

### Nouvelles informations à fournir - NCI 19 (révisée)

Les exigences de divulgation ont été élargies dans NCI 19 (révisée), principalement pour tenir refléter le risque inhérent des régimes à prestations définies d'une entité. Cependant, certaines parties de la norme peuvent être sujettes à interprétation et nécessiter le jugement professionnel. Par conséquent, le niveau de détail dans les informations fournies peut varier d'une entreprise à l'autre. Par exemple, 89 % des entreprises sondées ont fourni une analyse

de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies (tel que requise par NCI 19 (révisée)), alors que 11 % l'ont effectuée sur le montant constaté dans le résultat net ou n'en ont divulguée aucune. Le graphique suivant illustre quelles hypothèses actuarielles ont été utilisées par les entreprises qui ont divulgué une analyse de sensibilité.

#### Hypothèses actuarielles utilisées dans l'analyse de sensibilité



La norme IAS 19 (révisée) exige aussi que la juste valeur des actifs du régime soit ventilée entre différentes catégories fondées sur la nature de ces actifs et les risques qui s'y rattachent (ex. : secteur d'activité, taille de la société, situation géographique, etc.). Seulement 40 % des entreprises sondées ont fourni des renseignements additionnels concernant la répartition de la juste valeur des actifs du régime.

### Complément d'information

Cette enquête a pour but de fournir de l'information sur les hypothèses divulguées par un large éventail d'entreprises et, par conséquent, elle peut donner des indications sur les tendances en la matière. Les hypothèses utilisées pour vos régimes d'avantages sociaux futurs dépendront de nombreux facteurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller chez Morneau Shepell.

## Sommaire des changements aux normes comptables internationales

Tel que mentionné précédemment, l'IASB a publié un NCI 19 révisée, applicable pour les exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou après. Les principaux changements sont :

- aucun report des gains et pertes ni des coûts de services passés;
- volatilité accrue de l'état de la situation financière via les autres résultats étendus;
- présentation différente des composantes du coût des prestations définies (opération, financement et réévaluations);
- l'hypothèse de rendement prévu de l'actif n'est plus utilisée (remplacée par le taux d'actualisation);
- informations additionnelles à fournir (principalement liées aux risques).

Veillez consulter notre publication *Nouvelles & opinions* de [juillet 2011](#) (disponible sur notre site web) pour plus de détails sur ces changements.

## Annexe – Choix du taux d'actualisation

En général, l'OPD des régimes à prestations définies est très sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Par exemple, une baisse de 25 pdb du taux d'actualisation peut entraîner une hausse de l'OPD pouvant être aussi élevée que 5 %.

NCI 19 fournit des lignes directrices en ce qui a trait au choix de l'hypothèse du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation devrait être déterminé en fonction du taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de première catégorie. Dans les pays où il n'existe pas de marché actif pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'État. Le taux d'actualisation doit refléter le calendrier estimé de versement des prestations, mais, dans la pratique, il est courant d'utiliser un taux moyen, unique et pondéré. Cependant, la méthode précise devant servir au calcul de ce taux n'est pas prescrite.

L'Institut canadien des actuaires (ICA) a publié une note éducative en septembre 2011, qui fournit des recommandations aux actuaires mandatés par une entité pour la conseiller sur le taux d'actualisation à utiliser pour les fins de comptabilisation. Cette

note éducative décrit une méthodologie permettant d'extrapoler les taux à long terme de la courbe de rendement des obligations de sociétés de qualité supérieure qui, de l'avis du groupe de travail, conviendraient dans le contexte économique actuel. Cette nouvelle méthodologie utilise les obligations de sociétés et les obligations provinciales (ajustées) de qualité supérieure. Il est possible que certaines entreprises n'auraient pas appliqué la méthodologie suggérée par l'ICA pour établir le taux d'actualisation au 31 décembre 2013, utilisant plutôt un autre modèle conforme aux principes de la note éducative ou continuant avec la méthode précédente dans certains cas rares. Ceci pourrait résulter en des taux d'actualisation différents pour des régimes de retraite similaires, étant donné les conditions actuelles des marchés financiers.

Des données sur les obligations de haute qualité de sociétés et provinces canadiennes (cotées AA ou mieux) sont généralement disponibles auprès de sources indépendantes et peuvent servir de point de départ pour la détermination du taux d'actualisation.

Morneau Shepell est la plus importante société canadienne offrant des services d'impartition et des services-conseils en ressources humaines. La société est également le chef de file parmi les fournisseurs de programmes d'aide aux employés et à la famille (PAEF), ainsi que le plus important administrateur de régimes de retraite et d'assurance collective. Grâce à ses solutions en matière de santé et de productivité, ses solutions administratives et ses solutions en matière de retraite, Morneau Shepell aide ses clients à réduire leurs coûts, à améliorer la productivité au travail et à renforcer leur position concurrentielle. Fondée en 1966, Morneau Shepell sert plus de 20 000 organisations de toutes tailles, des plus petites entreprises à certaines des plus grandes sociétés et associations en Amérique du Nord. Comptant environ 3 500 employés répartis dans ses bureaux en Amérique du Nord, Morneau Shepell offre ses services à des entreprises au Canada, aux États-Unis et partout dans le monde. Morneau Shepell inc. est une société cotée à la Bourse de Toronto (TSX : MSI).

[morneaushepell.com](http://morneaushepell.com)



@Morneau\_Shepell



Morneau Shepell